

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 Juin 2018

L' an 2018 et le 11 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de
DUBOIS Thomas Maire

Présents : M. DUBOIS Thomas, Maire, Mmes : CHILD Nathalie, FLOQUET Géraldine, GOMERIEUX Francine, MARQUES Isabelle, QUEREUX-SBAI Delphine, MM : CACHEUX Daniel, HACHET Christian, HARLE Daniel, LACIRE Jérôme, MONIER Guy, ROBERT Jean

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MAGNIEN Françoise à Mme GOMERIEUX Francine, MANGIN Claudia à Mme FLOQUET Géraldine, PAROUTY Véronique à M. ROBERT Jean, MM : BODEVING Jacky à M. HACHET Christian, FREULON Jean-Louis à M. DUBOIS Thomas

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 12

Date de la convocation : 30/05/2018

Date d'affichage : 30/05/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme QUEREUX-SBAI Delphine

Objet des délibérations

SOMMAIRE

REVISION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE
L'AERODROME DE REIMS-PRUNAY
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
modification budgétaire n°1
subvention ARC-EN-CIEL

**réf : 01_232018 REVISION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE
L'AERODROME DE REIMS-PRUNAY**

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.112-3 à L.112-17 et R.112-1 à R.112-17 portant dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-19 ; L.571-11 à L.571-13 ; R.123-27 et R.571-58 à R.571-69

VU le code des transports, articles L.6361-1 à L.6361-14

VU l'arrêté préfectoral du 2 octobre 1985 approuvant le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Reims-Prunay

VU l'arrêté préfectoral du 9 avril 2018 décidant de réviser le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Reims-Prunay conformément aux nouvelles dispositions réglementaires du code de l'urbanisme

VU le projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome Reims-Prunay définissant :

- 4 zones de bruit :

1. les zones A et B, appelées zones de bruit fort délimitées par les courbes Lden 70 pour la zone A, et par une valeur choisie par le préfet, entre Lden 65 et Lden 62 pour la zone B : *toute construction neuve à usage d'habitation et toute action sur le bâti existant tendant à accroître la capacité d'accueil sont, sauf rares exceptions, non autorisées*
2. la zone C appelée zone de bruit modéré Lden 57 au Lden 52 : *les restrictions en matière d'urbanisation sont moins contraignantes que dans les zones A et B*
3. la zone D Lden 50 : *pas de restrictions des droits à construire mais étend le périmètre dans lequel l'isolation phonique de toute nouvelle habitation et l'information des futurs occupants, acquéreurs ou locataires du logement, sont obligatoires.*

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND acte du projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome Reims-Prunay soumis par la préfecture de la Marne en date du 25.04.2018

Le plan d'exposition au bruit est conditionné par le respect de la réglementation et particulièrement au respect du plan d'approche des pistes de l'aérodrome.

La commune demande à l'état de prendre des dispositions nécessaires en cas de non-respect de ces consignes.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_242018 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre de leurs activités les associations ci-dessous ont sollicité auprès de la commune de Sillery une aide financière. Les associations ont adressé un dossier à l'appui de leur demande qui comporte les informations sur les activités de l'association, sur les ressources propres de l'association, le nombre d'adhérents...

Au vu de ces demandes et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS**MONTANT
SUBVENTION**

Club du 3ème âge - SILLERY	1500.00 €
Football Club de Sillery	2000.00 €
Association Sportive Scolaire - SILLERY	700.00 €
Coopérative Ecole Maternelle- SILLERY	1200.00 €
Coopérative Ecole Primaire - SILLERY	2500.00 €
Les Anciens Combattants - SILLERY	500.00 €
Les Inséparables - - SILLERY	2000.00 €
Tennis Club de SILLERY	2500.00 €
USC Montval -	700.00 €
les Amis des Bêtes - DORMANS	100.00 €
La Prévention Routière -	100.00 €
Atelier à la main	100.00 €
Foyer Princet Ozanam- REIMS	500.00 €
Mars - REIMS	300.00 €
Collège de Verzy	368.00 €
Sté d'Horticulture	300.00 €
Longue vie en champagne	200.00 €
Association des jeunes pompiers verzenay	75.00 €
Roseau	100.00 €
A.C.2.S	9600.00 €
A.D.M.R	2255.00 €
Ligue Française contre la sclérose en plaques	100.00 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_252018 modification budgétaire n°1

Le maire explique au conseil municipal qu'une erreur de saisie de chapitre a été effectuée lors de l'établissement du budget primitif 2018

il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTTE les modifications ci-dessous :

Recettes d'investissement :

- C/ 238 op.040 : - 97.840.20
- C/ 238 op.041 : + 97.840.20

Dépenses d'investissement :

- C/ 2118 op.040 : - 97.840.20
- C/ 2118 op.041 : + 97.840.20

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 01_262018 subvention ARC-EN-CIEL

Dans le cadre de leurs activités les associations ci-dessous ont sollicité auprès de la commune de Sillery une aide financière. Les associations ont adressé un dossier à l'appui de leur demande qui comporte les informations sur les activités de l'association, sur les ressources propres de l'association, le nombre d'adhérents...

Au vu de ces demandes et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS**MONTANT
SUBVENTION**

Arc-en-Ciel - SILLERY

800.00 €

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 1)

Questions diverses :

En amont du CM, rencontre avec M. Pascal Lorin (maire d'Aubérive et vice-président du Grand Reims chargé des déchets ménagers) et Emmanuel Debaty (directeur du service Déchets et propreté au Grand Reims), concernant les travaux prévus dans la déchèterie de Sillery.

Présentation d'un powerpoint listant les travaux à réaliser pour lever les points de non-conformité signalés lors de l'audit de 2014. Peu nombreux à Sillery par rapport à d'autres sites gérés par le Grand Reims, ces points relèvent de la réglementation ICPE (installation classée pour le respect de l'environnement), du respect du code du travail et de la grille de référence de l'Ademe (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), intéressante pour avoir des aides financières.

La non-conformité ne résulte pas d'une mauvaise gestion des lieux mais elle est logique par rapport à l'évolution de la réglementation. Elle porte notamment sur :

- Les locaux sociaux (bungalow), par rapport aux PMR
- La localisation des locaux de stockage D3E (déchets électriques) et DDS (déchets toxiques), pour lesquels il faut faire attention au tri, sinon cela coûte de l'argent
- Le bassin de rétention d'eau en cas d'incendie
- L'éventuelle installation d'un contrôle d'accès par badge avec barrière
- La vétusté du séparateur d'hydrocarbures

Actuellement ils ne disposent que d'un plan du projet car on est au tout début du projet. Cela est susceptible d'évoluer. Mais cette présentation leur permettra de recueillir notre avis.

T. Dubois alerte sur la sécurité de la sortie secondaire prévue (notamment pour « évacuer » les gens non autorisés) sur la route de Châlons (attention au fort trafic, notamment lors de la campagne betteravière). Il alerte aussi sur le stationnement difficile vers les bennes « tout venant » et déchets verts.

Jean Robert souligne la difficulté d'accès à la benne des déchets verts, trop haute même si la réglementation à 1m10 est respectée.

Francine Gomérieux déplore que l'employé n'aide pas toujours les personnes âgées à décharger. M. Debaty explique que c'est normal, qu'il n'a pas à le faire (même s'il le fait parfois pour rendre service), sauf pour les PMR, car sinon c'est sa santé qui sera menacée (TMS).

Deux containers pour la collecte de verre seront installés à l'extérieur de l'enclos, le long de la voie d'accès, avec quelques places de stationnement, pour pouvoir se débarrasser des verres même lorsque la déchèterie est fermée. Pas de soucis particuliers par rapports aux riverains actuels ou futurs : les containers « aériens » n'ont pas de restriction (cf. à côté du local des pompiers).

Création d'une zone tampon pour les évolutions futures par rapport aux responsabilités élargies des producteurs (qui doivent déjà récupérer lampes, papier, mobilier, jeux et matériel sportif).

Le budget des travaux est actuellement estimé à 511 000 € HT (sachant qu'aujourd'hui il faut 1,8 million d'€ pour construire une déchèterie).

Les travaux se feront en évitant autant que faire se peut de fermer le site (ce sera un des critères du choix du prestataire), avec le calendrier suivant :

- Juin 2018 : attribution de la maîtrise d'œuvre
- Décembre 2018—janvier 2019 : dépôt du permis de construire
- Avril 2019 : lancement des marchés publics
- Juin 2019 : début des travaux
- Janvier 2020 : mise en service

Question de J. Robert sur une évolution possible vers une déchèterie verte pour pouvoir plus donner et moins jeter. M. Debaty répond que ce n'est pas envisagé sur une grosse parcelle (car très coûteux pour un résultat inégal), mais il devrait y avoir un petit espace de dépôt ciblé pour les choses qui intéresseraient les associations partenaires comme Emmaüs.

Question de G. Floquet par rapport aux besoins des services techniques (pris en charge par le Grand Reims mais pesés) : M. Debaty va vérifier mais s'il s'agit de petits volumes, ils devraient pouvoir aller à la déchèterie de Sillery. Si c'est de gros volumes, ils doivent aller à Cormontreuil.

Conseil municipal :

Rappel du CM du 14 mai (RGPD – à ce sujet ils feront aussi de l'information auprès des associations de Sillery –, poste d'animateur principal de 1^{ère} classe, hommage à F. Secondé), dont le compte-rendu est approuvé.

Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Prunay :

Il y a eu une réunion publique sur le sujet, où il y avait du monde.

Il y a plusieurs questions autour du sujet, avec différentes zones concernées, suivant le type d'avion et l'orientation du décollage.

Il y a 4 périmètres de nuisance. A Sillery, rien, en théorie, ne touche les maisons, sauf la maison de la gare. Mais cela suppose un strict respect de la réglementation prévue. C'est pourquoi la commune

va demander à l'Etat par courrier de veiller à faire respecter cette réglementation, et qu'il prenne des sanctions en cas de non-respect.

Les habitants, comme la mairie, peuvent signaler les anomalies constatées (lors de la réunion, ils ont été informés sur la façon de le faire).

Le 2^e sujet concerne les travaux sur la route de Suippes car un aménagement est nécessaire pour maintenir l'existant (et notamment la longueur de la piste).

2^e délibération : subventions aux associations

Trois propositions de modifications :

- Subvention nouvelle à l'association Roseau (cancer des enfants)
- Subvention nouvelle à l'association de lutte contre la sclérose en plaque
- Subvention à l'association l'Atelier à la main (qui œuvre contre le décrochage scolaire et pour l'apprentissage)

En revanche disparition de la subvention à l'œuvre du vestiaire des écoles laïques (car cela n'existe plus).

Excepté Jacky (membre du bureau de l'association Arc-en-ciel), vote à l'unanimité.

La 3^e délibération concerne la rectification d'une erreur de saisie comptable. On réajuste entre 238 op.040 et 238 op. 041, idem en investissement (2118 op.040, 2118 op.041).

Orientation des travaux de voirie du village

Présentation par Christian Hachet suite à une première réunion sur site (22/05) et à une 2^e réunion le 25/05 avec le Grand Reims et le cabinet troyen C3I qui a été choisi pour la conception. Il a été demandé à C3I d'être créatif et de privilégier la qualité (pour ne pas avoir à y revenir), avec quelques points de vigilance :

- l'embellissement du village
- assurer la sécurité des usagers, notamment des écoles.
- végétaliser quand cela est possible (arbres, herbes, fleurs)
- traiter les questions de stationnement
- accès PMR église et mairie

Prévoir un aménagement global à côté de l'ancienne boulangerie (jusqu'à la place des anciens combattants de l'AFN).

Si on a quelque chose à rajouter, le signaler au Grand Reims.

Les travaux se feront avec le calendrier suivant :

- 2018 : étude
- 2018 : enfouissement des fils (SIEM et Losange)
- 2019-2020 : travaux

Travaux sur la route de Châlons pour sécuriser l'accès à la sucrerie et la traversée de cette zone accidentogène : l'accès de la sucrerie est de la compétence de la sucrerie, sur recommandations du département. Il y a trop de panneaux → un cabinet va les réduire au strict nécessaire, en revoyant leur implantation et le marquage au sol.

Par rapport à la RN, interdiction de tourner à gauche ou de traverser vers lécluse et réflexion sur une voie d'accélération pour éviter le « céder le passage ».

Travaux sur la route principale (Taissy - Canada) : est de la compétence de la mairie, qui doit les financer sur ses fonds propres (ce n'est pas de la compétence Grand Reims), sur recommandations du département. C'est la même chose pour toutes les entrées de village, avec peut-être des subventions. Le département viendra le 29/06 à 8h présenter à la mairie ce qu'ils imaginent pour la traversée de Sillery. Il y aura plus tard des réunions avec les riverains et notamment les commerçants concernés.

Questions diverses :

Demande d'un habitant, pour autoriser l'aménagement d'un escalier extérieur sur le côté de leur maison (pour servir de sortie à leur chambre d'hôtes) qui mordra sur la distance réglementaire de 4m par rapport à la sente qui longe leur propriété. Le Grand Reims, qui instruit le permis de construire, n'acceptera pas si la mairie refuse. Débat car crainte d'un précédent lourd de conséquences. Peut-on border notre autorisation (par rapport à l'utilisation de la seule chambre d'hôte) ou trouver une autre solution technique ? Décision repoussée au CM de juillet (sans perdre de vue les délais d'instruction obligatoires).

Centre de loisirs de l'été : c'est bien parti, notamment sur les 4-17 ans ou sur 120 places, 107 sont déjà prises sur la 1^{ère} semaine, 104 la 2^e semaine, 99 la 3^e semaine et 47 la 4^e semaine.

Les camps Robinson sont tous complets (sauf 2 places la dernière semaine), idem pour les camps voile, sauf 2-3 places les dernières semaines.